

Réunion d'information COMPTE-RENDU

Date : Lundi 13 septembre 2022

Heure : 15h30 – 16h38

Concerne : 508/RFQ/PNUD/2022- **SELECTION D'UN ETABLISSEMENT BANCAIRE POUR LES ACTIVITES DE PAIEMENT EN ESPECE DANS LE CADRE DES ACTIVITES CBI (CASH BASED INTERVENTION)**

I. Participants des représentants des Agences des Nations Unies

- Aline Kayihura; Operation Manager PNUD.
- Keke Kokou Anoumou; Procurement Specialist PNUD
- Gazelle Andrianarivelo ; Procurement Analyst PNUD
- Lovasoa Nadia Razafimahery ; Procurement Consultant PNUD
- Zo Havana Rakotoarivelo; Chargé de Programme PNUD
- Bakoly Rafanoharana ; Coordinateur Projet PNUD
- Volatiana Rabodonirina; Assistante Finance PNUD

III. Participants – Fournisseurs Potentiels

Quatre (04) établissements bancaires ont participé à la conférence préparatoire suivant liste ci-dessous :

- **Bank Of Africa :**
 - RABEHASIMANITRA Onja Directeur Agence
 - RASENDRAMAHAVALISOA Sariaka
- **Société Générale :**
 - CHAN KON Allan Responsable Cash Management
 - ANDRIAMPARISON Reine Ida Responsable marché institutionnel
 - RAZAFINDRAKOTO Rivo Miharisoa : Conseiller Clientèle
- **UNICECAM (en ligne)**
- **MCB (en ligne)**
 - RAMEFIARISON Dina Lalaina Chargée d'Affaires

IV. Information

La réunion avait débuté avec les informations suivantes :

1. Une brève explication de l'objectif de la réunion ;
2. Un rappel des principes des achats de l'organisation ;
3. Une brève explication des exigences de l'appel d'offre (Instructions aux soumissionnaires, la Fiche Technique, les documents à transmettre, les Spécifications/TDRs, les différentes autres sections, critères d'évaluations, présentation des offres techniques et financières,) ;
4. Les questions importantes posées séances tenantes sont ci-dessous ;
5. Le compte rendu sera partagé avec tous les soumissionnaires présents lors de la séance et posté sur le site de publication des offres- <http://procurement-notices.undp.org/>

L'objectif de cette réunion était de permettre aux soumissionnaires potentiels de comprendre le processus de présentation des offres et leur permettre d'obtenir des éclaircissements sur le Document d'Appel d'Offre publié séance tenante ou pour d'autres

informations supplémentaires d'écrire par email (upm.mg@undp.org) avant la date d'échéance de l'offre.

V. Questions et Réponses

1. La modalité de paiement sur site ? Est ce qu'on paie à chaque bénéficiaire ? A quel moment il faut payer ?

Les activités (réhabilitation d'infrastructure, reboisement, etc.) sont effectuées au niveau communautaire. Les bénéficiaires sont les personnes prises dans les Fokontany individuellement qui vont contribution aux activités, ce sont les bénéficiaires. Les banques seront les prestataires.

- Bénéficiaire : personnes qui contribuent aux activités.
 - Approche progressive : une partie salaire, une partie épargne.
- Les paiements seront effectués sur sites.

2. Faut-il ouvrir un compte en terme « d'épargne » ? Paiement unique par bénéficiaire ou faut-il payer en plusieurs tranche sur plusieurs activité ?

Les fréquences se feront par séances hebdomadaires ou mensuel suivant les travaux. Expérience antérieure : un compte par bénéficiaire où on verse l'épargne et le salaire est versé en cash sur terrain à un point désigné.

Le paiement des bénéficiaires se répartissent en deux temps : **paiement hebdomadaire** effectué sur site de travaux, ce premier paiement appelé « salaire ». L'institution devra venir sur place pour les payer. Une partie du salaire devra être mis dans un compte épargne qui seront décaissées en fin de travaux (30 à 90 jours).

Ouverture d'un compte épargne à débloquer en une seule fois à la fin de travaux.

Lors des paiements, s'assurer que les bénéficiaires soient tous présents. Les rapports financiers correspondants aux paiements effectués devront être fournis.

3. Cette opération est évaluée à 300.000 USD il y aura-t-il d'autres opérations ?

Oui, cette opération sera considérée comme le projet pilote, il y aura d'autres opérations avec un montant assez conséquent. L'opération Milenaka est un pas pour voir comment les banques réagissent au marché.

4. L'IMF fixe la périodicité ? Ou le PNUD ?

Normalement, ça sera fixé dans le contrat donc par le PNUD suivant l'ampleur des travaux. La périodicité sera définie à l'avance.

5. Qui vont informer les bénéficiaires du calendrier de paiement ? Qu'en est-il si le bénéficiaire ne se rend pas au rendez-vous ?

L'IMF va donner la date, organiser le planning, à la suite de réception d'un état de paiement avec les détails de perception par bénéficiaire. L'équipe du projet sur place informera les bénéficiaires.

Cas exceptionnels, pour les absents il faudra fixer une date pour la récupération des fonds.

6. Serait-il possible de générer un système de réception de fonds par procuration en cas de maladie ou indisponibilité du bénéficiaire lors de la remise de fonds ?

A revoir, dans la mesure où ce sont des opérations bancaires. Disposition exceptionnelle à insérer dans le contrat. Soit recevoir le paiement lors du prochain paiement.

Solution proposée par BOA : instituer un système de paiement par vague ouvert pendant 05 jours. C'est-à-dire que les bénéficiaires peuvent récupérer les fons sur un laps de temps (exemple du 01^{er} au 05 septembre).

7. Document d'appel d'offres existence de 05 sites pour Milenaka, UNICECAM a deux sites parmi les cinq, où seront effectués les paiements ?

Paiement sur site où les travaux sont effectués. Pour les questions de sécurité, les IMF devront s'organiser à cet effet, collaboration avec les autorités. Bien évidemment, les dépenses liées à cet effet devront être pris en compte dans l'offre.

8. Si l'IMF ne peut pas se rapprocher des hameaux indiqués il sera mieux de ne pas proposer d'offres ?

La décision de participer ou non à l'appel d'offre revient à l'IMF.

Pour ce cas, les travaux seront effectués autour de Milenaka ainsi le paiement sera effectué à Milenaka, il n'aura pas lieu d'aller vers les autres hameaux.

Pour les cas à venir les IMF devront se déplacer vers les sites de travaux.

La banque va se déplacer sur site. Les IMF vont facturer dans leurs offres tous les services qui entreront dans le cadre de leurs déplacements.

9. Comme l'épargne est payée à la fin des travaux, qu'entend-on par épargne ici ? Est-ce que ça va générer de l'intérêt ? But de la création de compte ?

L'épargne dans le cadre de ce projet est définie comme un « **dépôt à vue** ». A chaque paiement de salaire, l'épargne sera versée dans le compte du bénéficiaire. Exemple : si un bénéficiaire perçoit un montant de 2 USD par jour, 1 USD lui sera versé et 1 USD sera versé (retenu) dans son compte épargne.

A la fin du projet, « l'épargne » sera débloquée en sa totalité par le bénéficiaire.

Rappel par rapport à **l'approche progressive Cf. question 01.**

10. Est-ce que chaque bénéficiaire sera en mesure de fournir toutes les pièces justificatives ? CIN et certificat de résidence ?

La détention d'une CIN est une exigence pour pouvoir participer aux travaux.

11. Combien de bénéficiaire nous avons à Milenaka ?

494 bénéficiaires.

12. Création de 494 bénéficiaires compte bancaire ? La banque pourra garder les fonds destinés à l'épargne et les remettre aux bénéficiaires à la fin du projet

- **UNICECAM** : les bénéficiaires ne peuvent pas ouvrir de compte dans la mesure où ils ne paient pas de droit d'adhésion. Ce sera un paiement en deux tranches : paiement de salaire selon le calendrier et remise épargne à la fin. Gestion de fonds dans un compte de PNUD.
- **Solution PNUD** : le PNUD peut prendre en charge la part sociale et le droit d'adhésion. **La raison du choix d'IMF est le besoin d'inclusion financière des bénéficiaires.** Chaque bénéficiaire doit disposer d'un compte par question de transparence et de sécurité.
- **BOA** : si on crée un compte épargne le bénéficiaire devra aller aux agences pour récupération des fonds ?
- **PNUD** : l'épargne sera débloquée sur site à la fin des travaux.

Conclusion :

La durée de rétention de fonds : il faut trouver un moyen pour éviter qu'il y ait du retard s'il y a absence de bénéficiaire. L'IMF va proposer une durée de rétention pour pouvoir payer les bénéficiaires absents. La durée de rétention sera mentionnée dans le contrat qui sera signé avec les banques.

La création de création de compte devra se faire sur initiative du bénéficiaire. Le montant désigné comme épargne sera donc considéré au même titre que les autres paiements sans création de compte client pour les bénéficiaires.

Pour les questions liées à l'éducation financière, il serait mieux que les IMF eux même propose leurs produits suivant le profil des bénéficiaires.

Périodicité : les paiements se feront tous les dix jours. Six paiements pour 60 jours plus un dernier paiement pour le déblocage de l'épargne.

Sites : Deux sites de paiement pour Milenaka : Antanimena et Moralonaka.

Date limite de soumission des offres : 26 septembre 2022